

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-351

Accueil des gens du voyage

Marché de prestations de services pour la gestion
des aires des gens du voyage

Avenant n°1 avec la société
SAINT NABOR SERVICES

Certifié exécutoire	02 NOV. 2022
Reçu en préfecture	02 NOV. 2022
Publié	02 NOV. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2194-1-5° et R.2194-7 du code de la commande publique, portant sur les modifications non substantielles des marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération, et plus particulièrement la compétence obligatoire « Accueil des gens du voyage » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les avenants aux marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, quels que soient le montant, l'objet, la nature et le mode de passation du marché initial ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant le marché de prestations de services pour la gestion des aires des gens du voyage attribué à la société Saint Nabor Services par délibération du Bureau communautaire du 15 juillet 2021 ;

Considérant qu'il convient de préciser l'indice de référence pour la révision du prix du marché ;

Considérant qu'il convient d'acter cette modification non substantielle par voie d'avenant ;

DECIDE

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de prestations de services pour la gestion des aires des gens du voyage avec la société Saint Nabor Services ;
- de préciser que cet avenant a pour objet de préciser l'indice de référence pour la révision des prix du marché ;
- de préciser que cet avenant n'a pas d'incidence financière et porte sur une modification non substantielle du marché.

Par délégation du conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux finances
Et aux achats publics

